

GROUPE D'ETUDES SUR LE SCOUTISME
Audition de Monsieur Luc FERRY
Ministre de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche

SCOUTISME, modification de la réglementation...
suite et fin provisoire

Après avoir entendu le 1er avril, la Conférence Française de Scoutisme et les SUF,
Après avoir entendu le 8 avril, la Fédération du Scoutisme Français,
Après avoir obtenu avec le soutien du Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN, que le cabinet du Ministre de la Jeunesse reçoive à son tour, le 10 avril, la Conférence Française de Scoutisme puis les SUF, le 15 avril, la Fédération du Scoutisme Français, puis le 24 avril, l'ensemble des 10 associations nationales agréées par le Directeur de Cabinet M. Boissinot,

Le groupe d'études sur le scoutisme a auditionné Luc FERRY ce mercredi 30 avril.

Le Ministre a déclaré avec beaucoup d'honnêteté :

1. Le décret de mai 2002 de Marie-Georges BUFFET qui portait gravement atteinte au scoutisme n'a qu'un caractère provisoire,
2. reconnaître, faute d'avoir été informé dans les délais, qu'il n'avait pu prendre la juste mesure des conséquences de ce décret.
3. Dès qu'il en avait pris conscience, avoir fait procéder aux nombreuses modifications souhaitées par les mouvements scouts. Reconnaisant l'aspect un peu précipité et désordonné de ces modifications, il a annoncé la mise en place tout l'été, d'une cellule de veille à son cabinet, pour aider les responsables de camp à faire face à d'éventuelles difficultés d'interprétation juridique des textes anciens et nouveaux.
4. Le Ministre propose de tirer fin septembre un bilan de la période d'été, puis de travailler avec le groupe d'études de l'Assemblée Nationale, et les associations, à la rédaction d'un nouveau décret au plus tard le 31 décembre 2003.
5. Conscient de la publication tardive du nouveau décret ramenant l'âge de la direction des camps de 21 à 19 ans, le Ministre a déclaré qu'il donnerait très prochainement toutes les consignes aux Directions Départementales de la Jeunesse d'accepter par anticipation les déclarations de camp sur la base de 19 ans, pour respecter les délais légaux de dépôt.

Le groupe d'études a remercié le Ministre, pour sa franchise et pour toutes ses propositions constructives à ce dossier et l'a assuré de toute sa collaboration. Le groupe d'études a toutefois regretté l'énergie perdue par beaucoup, les inquiétudes inutiles pour en arriver à un résultat finalement satisfaisant pour tous.

Paris, le 1^{er} mai 2003

Président : Pierre-Christophe BAGUET (Hauts de Seine)
Vice-Président : Marie-Jo ZIMMERMANN (Moselle)
Sébastien HUYGHE (Nord)